



2013

Service jeunesse
4 A rue de Strasbourg
71300 Montceau-les-Mines
Tel : 03.85.69.19.90

Remise du dossier : Mairie de Montceau-les-Mines Service jeunesse

Date de retrait du dossier :

Date de dépôt du dossier :



Nom : Epouse :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Date de Naissance : Age :

Lieu de Naissance :

Dossier de candidature **« Bourse au code »**

N° de dossier :



Situation Sociale

Situation familiale

- ☐ Célibataire
- ☐ Marié
- ☐ Autre

Enfant (s) à charge ☐ oui ☐ non

Si oui, combien :.....

1. Condition de logement :

- ☐ Locataire
- ☐ Propriétaire
- ☐ Chez les parents
- ☐ En foyer

Autres :.....

2. Ressources :

- ☐ Familiales
- ☐ Personnelles
- ☐ Conjoint

☐ Autres :.....

3. Situation scolaire :

Dernière classe fréquentée :.....

Diplômes :.....

4. Situation professionnelle :

- ☐ Salarié depuis :.....Quel type d'emploi ?.....
- ☐ Demandeur d'emploi depuis le :.....
- ☐ Apprentissage, quel établissement ou structure ?.....
- ☐ Formation professionnelle, quel organisme ?
- ☐ Sans emploi

Motif de la demande

- Expliquez en quelques lignes votre motivation et les raisons pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir l'**examen du code de la route**.

This image shows a full page of white paper with horizontal dotted lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, providing a guide for handwriting practice. There are no margins, text, or other markings on the page.

Propositions de contre partie (Action humanitaire, sociale ou travaux dans un des services de la collectivité)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Informations complémentaires (que vous souhaitez donner)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Avez-vous déjà passé le code de la route ?

Oui ☐

Non ☐

Si oui, selon vous, quelle(s) est (ou sont) la (les) raison (s) de votre échec ?

☐ Manque de motivation

☐ Trop difficile

☐ Manque de préparation

☐ Problème de compréhension

☐ Manque d'accompagnement

☐ Difficulté de concentration

☐ Autres

Si autre la ou lesquelles ?

.....

.....

.....

Si non, pourquoi ?

☐ trop cher

☐ Manque de temps

☐ Pas d'utilité

☐ Autres

Si autre la ou lesquelles ?

.....

.....

.....

Documents à joindre obligatoirement

Les photocopies des pièces suivantes :

- ☐ Avis d'imposition
- ☐ 3 derniers bulletins de salaire
- ☐ Justificatif de toutes ressources
- ☐ Copie carte d'identité
- ☐ Dernière quittance de loyer ou certificat d'hébergement
- ☐ Contrat de travail ou d'apprentissage
- ☐ Attestation de demandeur d'emploi ou d'inscription à la mission locale
- ☐ Curriculum vitae
- ☐ Livret de famille
- ☐ Une photo d'identité récente

Fait le, à.....

Signature du demandeur

Le signataire déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des obligations liées à la candidature pour obtenir une « Bourse au code de la route ».

Réservé à l'administration

Présence de toutes les pièces justificatives demandées : oui ☐ non ☐

- ☐ Avis d'imposition et les 3 derniers bulletins de salaire
- ☐ Justificatif de toutes ressources
- ☐ Copie carte d'identité
- ☐ Dernière quittance de loyer ou certificat d'hébergement
- ☐ Contrat de travail ou d'apprentissage
- ☐ Attestation de demandeur d'emploi ou d'inscription à la mission locale
- ☐ Cv
- ☐ Livret de famille
- ☐ Une photo d'identité récente

Dossier recevable

- ☐ Oui
- ☐ Non

Motifs de non recevabilité :

This image shows a full page of white paper with horizontal dotted lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, providing a guide for handwriting practice. There are no margins, text, or other markings on the page.

A conservé par le candidat

Récépissé de retrait du dossier de candidature

Je soussigné Mr, Mme..... en qualité de
atteste que Mr, Mme....., demeurant à retiré son dossier de candidature de « la bourse au code » le.....

Fait en deux exemplaires le, à Montceau les mines

Signature du receveur

signature du dépositaire

Récépissé de dépôt du dossier de candidature

Je soussigné Mr, Mme..... en qualité de
atteste que Mr, Mme....., demeurant à déposer son dossier de candidature de « la bourse au code » le.....

Mr, Mme....., certifie que tous les documents remis sont exacts

Fait en deux exemplaires le, à Montceau les mines

Signature du receveur

signature du dépositaire

Art 441-1 du code pénal

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende

Récépissé de retrait du dossier de candidature

Je soussigné Mr, Mme..... en qualité de
atteste que Mr, Mme....., demeurant à retiré son dossier de candidature de « la bourse au code » le.....

Fait en deux exemplaires le, à Montceau les mines

Signature du receveur

signature du dépositaire

Récépissé de dépôt du dossier de candidature

Je soussigné Mr, Mme..... en qualité de
atteste que Mr, Mme....., demeurant à déposer son dossier de candidature de « la bourse au code » le.....

Mr, Mme....., certifie que tous les documents remis sont exacts

Fait en deux exemplaires le, à Montceau les mines

Signature du receveur

signature du dépositaire

Art 441-1 du code pénal

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende



Ville de Montceau-les-Mines

Charte des engagements entre la Ville et Le bénéficiaire de la « Bourse au code »

Entre M(e)(Epouse)
Né(e) le
Demeurant.....
.....

Et

La ville de Montceau-les-Mines, représentée par son Maire,....., dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2013.

Préambule

Considérant que le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation,

Considérant que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes,

Considérant que l'obtention du permis de conduire contribue, en outre, à la lutte contre l'insécurité routière,

Considérant l'avis favorable de la commission technique,

Considérant qu'il convient, par la présente charte, d'attribuer une bourse au code, à M., Melle, Mme....., conformément au règlement de la bourse au code.

Il a été décidé ce qui suit :

Article 1 : objet

La présente charte a pour objet de préciser les droits et devoirs des bénéficiaires de la bourse et de la Ville.

Les signataires de la présente charte reconnaissent que la bourse attribuée constitue un enjeu d'insertion sociale et professionnelle.

Ils s'engagent dans le cadre de la présente charte à mettre en œuvre tous les outils de réussite visant à l'obtention du code de la route.

Article 2 : les engagements du bénéficiaire

M. Melle Mme....., bénéficiaire de la bourse au code, s'engage à s'inscrire dans l'auto-école partenaire du dispositif dont la liste lui est communiquée par le service jeunesse pour suivre sa formation qui intègre les prestations suivantes :

- pochette pédagogique, cours théoriques et spécifiques, examens blancs (1/mois),
- 5 présentation(s) à l'épreuve théorique du permis de conduire,

Toutes prestations supplémentaires seront à la charge du bénéficiaire.

Sous sa responsabilité exclusive, le bénéficiaire, M. Melle Mme.....s'engage à :

- Prendre en charge financièrement les coûts du livret d'apprentissage et des fourniture pédagogique pour un montant de 20€..
- Suivre régulièrement les cours théoriques sur le code de la route et les thèmes de sécurité routière et participer aux examens blancs (1/mois), tous les ateliers qui lui seront proposés et nécessaires à le mettre dans de bonnes conditions pour la réussite de l'examen.
- Réaliser une contre partie de 35h00 dans un des services de la collectivité dans les dix mois suivant la signature de la présente charte.
- Rencontrer régulièrement le coordinateur chargé du suivi.
- Prévenir et fournir tous les justificatifs relatifs à un empêchement entraînant l'interruption temporaire ou définitive de la formation.

Article 3 : les engagements de la ville

La Ville versera directement à l'auto-école la bourse d'un montant de 400 € TTC accordée à M. Melle Mme.....

La Ville s'engage à accompagner ou à orienter le bénéficiaire dans son apprentissage dès lors qu'un stagiaire sera détecté en difficulté ou demandera une aide supplémentaire.

Article 4 : dispositions spécifiques

Dès lors de l'entrée en formation du stagiaire, après signature de la charte d'engagement, la collectivité versera le montant correspondant au cours de code moins la participation du stagiaire. En cas d'abandon par le stagiaire de la formation, sauf cas exceptionnels (formation professionnelle, embauche, accident, maladie etc... *(justificatifs à fournir)*), le stagiaire sera redevable des sommes engagées par la collectivité.

La durée maximale définie pour l'obtention du code est de 10 mois *(début d'entrée en formation et obtention de l'examen)*.

Article 5 : dispositions d'ordre général

Les signataires de la présente s'engagent à veiller au respect de la présente charte.

Fait à, le.....

Le bénéficiaire

Le Maire de Montceau